PROJETS DE CREATION OU SOUTIEN D'UNE EPICERIE SOLIDAIRE

La demande doit être faite par une association étudiante dont les étudiants sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur des Hauts-de-France.

L'aide régionale porte sur la création ou le soutien à une épicerie existante, elle peut être utilisée pour le fonctionnement :

- dans le cadre de création, pour les frais occasionnés par les intervenants, l'organisation d'ateliers, l'approvisionnement de l'épicerie ou des petits équipements
- pour le soutien, pour les intervenants des ateliers, de nouvelles actions et l'approvisionnement

Son montant est de :

- 10 000 € dans le cadre de la création et ne peut être demandée qu'une fois
- et à 2 500 € pour le soutien d'une épicerie déjà existante, plafonnée à 50% des dépenses retenues éligibles au titre du projet

Le dossier peut être envoyé par courrier ou par mail : http://epiceriessolidaires@hautsdefrance.fr

https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=789

Conseil Régional des Hauts-de-France:
151 avenue du président Hoover
59555 - Lille
https://www.hautsdefrance.fr/